



## ARRÊTÉ n°2020/12

Le Maire de la commune de CARGESE,

Vu l'arrêté municipal en date du 16 mars 2020 ;

Vu les mesures de confinement décidées par le président de la République ;

Considérant que les salles de spectacles, de réunions ou à usages multiples ne doivent plus accueillir du public ;

Considérant que les directives sanitaires, à la fois nationales et locales, préconisent de restreindre significativement les réunions de personnes ;

Considérant que l'aire de jeux de La Sarra présente, de par ses équipements, un risque de voir se réunir plusieurs personnes de façon concomitante en son sein ;

Considérant que le virus COVID-19 survit plusieurs heures au contact des surfaces inertes ;

### ARRÊTE

**Article 1 :** Afin de concourir au ralentissement de la propagation du virus COVID-19 en Corse, et dans un souci de prévention, il est interdit à toute personne physique de pénétrer dans l'aire de jeux de La Sarra, jusqu'à ce que les conditions sanitaires permettent de nouveau que des réunions en ce lieu ne présentent aucun risque pour la santé.

**Article 2 :** Le Spaziu Culturale Natale Rochiccioli ainsi que la salle des fêtes communale resteront fermés jusqu'à ce que les directives nationales autorisent de nouveau les salles de spectacles, de réunions ou à usages multiples à accueillir du public.

**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Bastia, ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de son affichage. Ce recours contentieux peut être précédé d'un recours administratif dans les mêmes conditions de délais. En cas de recours administratif préalable, le délai de recours contentieux est prorogé.

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

0541200657202041202040-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2020

Fait à Cargese, le 14 avril 2020.

Le Maire,  
François GARIDACCI

